

## MAJORITÉ MUNICIPALE

Aéroport de Bordeaux – Mérignac : lettre à Christine BOST, présidente de Bordeaux Métropole

Cette lettre signée par les Maires de Pessac, Talence et Martignas-sur-Jalle a été envoyée il y a dix jours à la nouvelle présidence de Bordeaux métropole, afin de connaître sa position sur la situation de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. La réunion publique initialement prévue le 14 mars dernier sera reprogrammée en mai 2024.

« Madame la Présidente,

Certaines villes de la Métropole de Bordeaux, dont Pessac, Talence et Martignas-sur-Jalle, sont en totalité ou en partie survolées par les mouvements aériens au départ ou à destination de l'aéroport de Bordeaux Mérignac. Selon l'altitude de survol et la fréquence des avions, les nuisances sonores sont durement ressenties par les riverains.

C'est ainsi que l'accroissement notable de l'activité de l'aéroport depuis une dizaine d'années, à l'exception de la période COVID et immédiatement post-covid, a généré un mouvement massif de plaintes et récriminations des habitants qui se sont exprimées auprès de l'aéroport parfois, et systématiquement auprès des élus de proximité que nous sommes.

En premier lieu, il convient de traiter la question des vols de nuit, étonnamment non régulés sur notre aéroport qui partage cette singularité nationale avec le seul aéroport de Lille.

Immédiatement après, vient la question de l'utilité d'avoir deux pistes ou seulement une, comme en sont simplement dotés de nombreux aéroports bien plus importants que le nôtre. En effet, autre spécificité bordelaise,

l'aéroport dispose de deux pistes qui se croisent : une piste principale, plus longue, et bénéficiant de toutes les infrastructures les plus modernes, et une piste secondaire (ou de secours) qui est plus courte, moins équipée, et surtout sécante à la première, ce qui interdit leur usage concomitant.

Nous connaissons bien les discussions en cours depuis plusieurs années pour définir la composition future de l'aéroport avec ou sans piste secondaire. Et nous savons bien que les positions municipales divergent sur la décision à défendre selon que le territoire de la commune est touché par les mouvements liés à l'une ou l'autre de ces deux pistes, qui, rappelons-le, n'ont pas été conçues ni construites comme équivalentes, ainsi qu'en témoigne leur dénomination de piste principale ou secondaire.

Afin d'argumenter notre soutien à la suppression de la piste secondaire et recueillir votre avis en tant que nouvelle Présidente de Bordeaux Métropole, nous souhaitons obtenir de votre part un entretien auquel nous participerons tous les trois. Une date assez proche nous obligerait puisque le ministère des Transports souhaite obtenir une synthèse des avis d'ici cet été.

Dans cette attente, et en vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre profond respect. »

Une fois le rendez-vous tenu, une réunion publique sera organisée en remplacement de celle initialement programmée le 14 mars 2024.

Les élus de la majorité municipale

Contact : [elusmajoritepessac@gmail.com](mailto:elusmajoritepessac@gmail.com)